

DECISION

N° 98.00.620.006.0 DU 10 MARS 1998

**ADDITIF N° 1**  
**au certificat d'approbation C.E. de type**  
**n° 97.00.620.022.0**  
**du 12 décembre 1997**

Le présent additif concerne la bascule TESTUT modèle ALPHA J8 qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par la possibilité d'utiliser :

- un dispositif récepteur de charge modèle SJ4-... constitué d'une structure mécanosoudée de dimensions maximales 1 200 mm x 1 200 mm pouvant recevoir soit un plateau, soit un dispositif transporteur à rouleaux reposant sur celle-ci par l'intermédiaire de dispositifs amortisseurs (plan n° 6530 annexé) ;

associé alors à :

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par quatre capteurs à jauges de contrainte de marque SCAIME type AH 100 faisant l'objet du certificat d'essai SDM C9412 du 6 juillet 1994 complété par son additif n° 1 du 1er mars 1996, et délivré par la sous-direction de la métrologie, organisme notifié n° 0171.

Lorsque la bascule TESTUT modèle ALPHA J8 comporte ces dispositifs récepteur et équilibreur de charge, les caractéristiques métrologiques peuvent être les suivantes :

Portée maximale	échelon
Max ≤ 150 kg	e ≥ 100 g
Max ≤ 200 kg	e ≥ 200 g

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

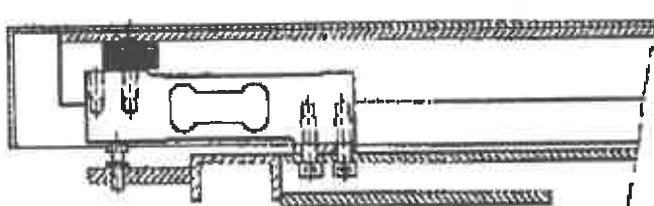
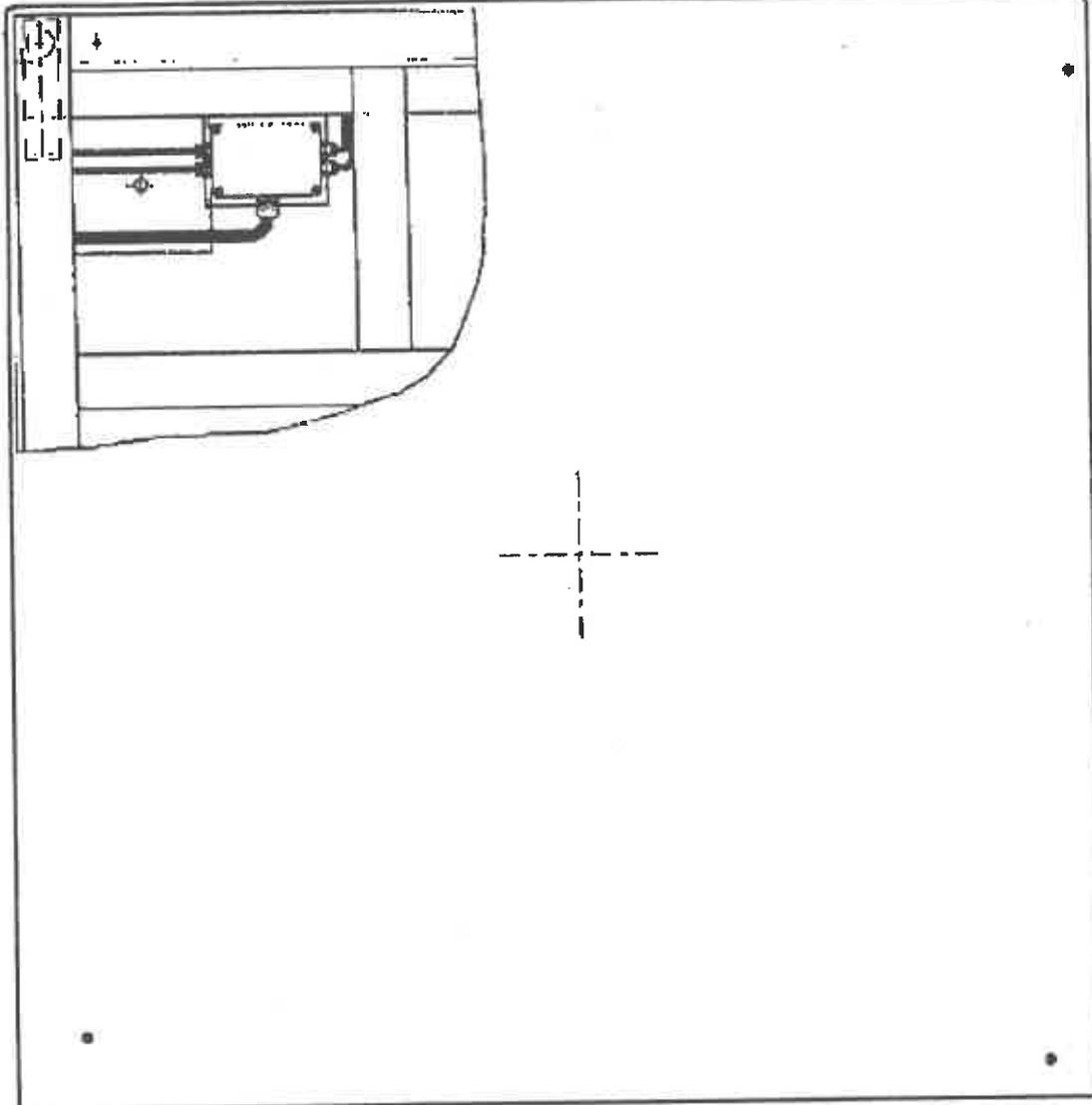
LE SOUS-DIRECTEUR DE LA MÉTROLOGIE,

J.F. MAGANA

■ N° 6530

ADDITIF N° 1 AU CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE N° 97.00.620.022.0 DU 12 DECEMBRE 1997

**Récepteur de charge modèle SJ4-...**



**Montage d'un capteur**